

**1. Où se trouve l'autobus de mon élève? Pourquoi l'autobus n'arrive-t-il pas toujours à la même heure pendant la semaine?**

La circulation, la météo et les légers changements d'itinéraire signifient que l'autobus n'arrivera pas à votre domicile à la même heure chaque jour. Par exemple, si les élèves se déplacent normalement avant que votre élève ne soit malade, l'autobus pourrait arriver plus tôt. Au contraire, s'il y a des travaux sur la route, l'autobus pourrait arriver plus tard. Si vous avez des préoccupations quant à la localisation de votre autobus, appelez au centre de ressources pour les parents pour savoir à quel moment vous pouvez l'attendre.

**2. L'itinéraire de mon élève peut-il être modifié? Puis-je exiger un conducteur ou un accompagnateur différent?**

Des mois de planification permettent de déterminer nos itinéraires, ainsi que le personnel qui s'en charge. Parce que de nombreux élèves différents dépendent d'un itinéraire donné, l'itinéraire et le personnel doivent demeurer constants. Toutefois, en cas de préoccupation majeure, n'hésitez pas à communiquer avec le centre de ressources pour les parents pour discuter des options.

**3. À quelle heure mon élève doit-il être prêt pour prendre l'autobus et où doit-il l'attendre? Est-ce que l'accompagnateur doit frapper à la porte? Pendant combien de temps l'autobus doit-il attendre mon élève?**

Les autobus DOT ont une fenêtre de ramassage de 30 minutes, soit de 15 minutes avant l'heure d'arrivée prévue à 15 minutes après l'heure d'arrivée prévue. Les élèves et les parents doivent être prêts à prendre l'autobus pendant toute la durée de cette fenêtre de ramassage de 30 minutes, et surveiller par la fenêtre ou par la porte l'arrivée de l'autobus. À son arrivée à votre domicile, l'autobus attendra trois minutes pour votre élève mobile ou cinq minutes pour celui en fauteuil roulant. L'accompagnateur n'est pas obligé de frapper à la porte. Afin d'assurer la prise en charge tous les élèves sur l'itinéraire pendant la fenêtre de ramassage prévue, et dans le but de se rendre à l'école à temps, l'autobus doit respecter un horaire strict.

**4. Existe-t-il des alternatives à l'autobus scolaire?**

Les élèves qui sont capables de prendre le métro eux-mêmes peuvent recevoir la carte DC One Card afin de se rendre à l'école. Les parents peuvent obtenir un remboursement s'ils préfèrent transporter leurs élèves admissibles vers et depuis l'école. Veuillez communiquer avec l'école de votre élève ou le CRP pour obtenir de l'aide.

**5. Qui dois-je prévenir si mon élève est malade?**

Contactez le CRP au (202) 576-5000 ou envoyez un courriel à [OSSE.DOT@dc.gov](mailto:OSSE.DOT@dc.gov) pour nous informer que votre enfant est malade et qu'il ne se rendra pas à l'école, afin d'éviter que l'autobus ne se rende à votre domicile. Assurez-vous de fournir votre nom, le nom de votre élève et de l'école, ainsi que le numéro d'itinéraire de l'autobus (si disponible).

**6. Que se passera-t-il si je ne suis pas à la maison dans l'après-midi, lorsque mon enfant est déposé?**

En cas d'urgence, vous pouvez autoriser une autre personne à recevoir votre enfant à votre adresse, en appelant le CRP. Cette personne doit être âgée de plus de 18 ans et présenter une pièce d'identité appropriée à l'accompagnateur de l'autobus. Si personne n'est disponible pour accueillir votre enfant, le

CRP essayera de vous contacter et une seconde tentative de dépôt sera entreprise. Si aucune des deux tentatives ne fonctionne, votre enfant sera considéré comme ne pouvant pas être déposé et il sera transporté à l'agence des services à l'enfance et à la famille du DC (DC Child and Family Services Agency/CFSA).

**7. Comment mettre à jour mes coordonnées? Que se passera-t-il si nous déménageons ou si mon enfant change d'école au cours de l'année?**

Communiquez avec l'école de votre élève pour mettre à jour toute coordonnée qui est modifiée (ex. adresse, numéros de téléphone). OSSE DOT n'est pas en mesure de modifier des renseignements tels que les numéros de téléphone ou les adresses. Si vous prévoyez déménager, veuillez communiquer avec l'école de votre enfant, à l'avance, pour permettre la soumission d'un nouveau formulaire de demande de transport (Transportation Request Form/TRF). Un nouveau TRF est requis pour commencer le transport vers/depuis la nouvelle adresse.

**8. Un chauffeur ou un accompagnateur d'autobus peut-il livrer des médicaments à l'école pour le compte de mon élève? Un chauffeur ou un accompagnateur d'autobus peut-il administrer des médicaments dans l'autobus?**

Les médicaments ne peuvent pas être transportés ou administrés dans l'autobus, à moins que cela ne soit fait par une infirmière certifiée. Si votre élève a besoin d'une infirmière qualifiée dans le but d'obtenir une aide médicale pendant le transport, la demande doit être effectuée par l'équipe de PEI.